

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
 DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
 BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

Portant révision de la situation administrative de Monsieur PANDI (Daniel), Ingénieur des Travaux Agricoles des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des Services Techniques (Agriculture).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.B.

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
 (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 59/23 du 30.1.59 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/150/MF du 9.6.62, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80, portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60, fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 5430/INTERFFPS.DGFP.DGPCE du 14.6.85, portant intégration et nomination de Monsieur PANDI (Daniel)

(/u la lettre n° 0584/SGP-DAF du 31.8.85, du Secrétaire Général au Plen, transmettant le dossier de l'intéressé ;

(/u la procès Verbal de la Commission Nationale des Equivalences des Diplômes en date du 15.6.85 ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 5.8.85 ;

R É S O U L U T I O N :

ARTICLE 1ER : La situation administrative de Monsieur PANDI (Daniel), Ingénieur des Travaux Agricoles stagiaire, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des Services Techniques (Agriculture), est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE A HIERARCHIE II</u>	<u>CATEGORIE A. HIERARCHIE I</u>
Titulaire de diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Appliquée, option : Economie Rurale, obtenu à l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie), est intégré et nommé Ingénieur des Travaux Agricoles stagiaire, indice 650, 710 du 24.6.85, date effective de prise de service de l'intéressé, (arrêté n° 3450-IMP/REG. L.C.F.P. DGPCE du 14.6.85).	Titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Appliquée, option : Economie Rurale, obtenu à l'Institut de Technologie Agricole de Mostaganem (Algérie), est intégré et nommé Ingénieur d'Agriculture stagiaire, indice 710, 710 du 24.6.85, date effective de prise de service de l'intéressé.

ARTICLE 2. Le présent décret, qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter de la date ci-dessus indiquée, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera ~~inséré~~ publié au ~~JO~~ et communiqué ~~par~~ ~~le~~ ~~service~~.

Oranville, le 4 Avril 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale.

- Bernard BOMBO ~~M. SION~~

Juge Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

- JORFC 1
- DGFP/DGPCE..... 3
- D.G.B..... 3
- D.C.F..... 1
- SGP..... 2
- M.P..... 3
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGG/BC..... 2